

COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Philippe Lefeuvre, Cécile Troadec

L'Italie des communes (v. 1150-v. 1270)

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : textes, dossiers de textes et documents iconographiques

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Le jury a eu le plaisir d'entendre 23 candidat·es bien préparés, comme en témoignent les notes, qui se répartissent de la manière suivante : deux oraux ont obtenu la note de 19/20, quatre celle de 18/20, deux celle de 16/20, cinq celle de 15/20, trois 14/20, quatre 13/20, deux 8/20 et un 7/20. On peut se réjouir du nombre relativement élevé de candidat·es, signe de l'intérêt pour l'option histoire et, peut-être, de l'intérêt que la question au programme a pu susciter. Rappelons une évidence : nous avons eu à juger d'oraux et non de personnes. Les candidat·es sont arrivés avec une bonne maîtrise de l'épreuve et de son déroulé. En dépit de conditions climatiques peu favorables, nous n'avons pas eu à déplorer de souci majeur dans la gestion du temps, dans le ton qu'on peut attendre au concours d'entrée à l'ENS-PSL ou la gestion de l'épreuve orale dans sa globalité. Les candidat·es ont fait preuve d'une bonne réactivité à l'entretien qui suivait l'exposé et nous avons pu tenir de vraies discussions avec les candidat·es. Les notes inférieures à la moyenne sont pour leur part liées à des contresens sur tout ou partie du texte ou du dossier proposé.

Le jury a proposé pour l'essentiel des textes traduits du latin, en puisant dans la riche typologie de sources éditées ou inédites qu'offre la documentation communale, mais aussi quelques dossiers, constitués de quelques textes et documents épigraphiques, qui ne paraissent pas avoir dérouté les candidat·es. Ainsi, le jury a particulièrement apprécié l'attention portée aux spécificités des sources soumises à l'étude, à leurs conditions de production, à leur matérialité ou à leurs destinataires : les dossiers incluant des sources épigraphiques ont donné lieu à des interprétations très stimulantes de la part des candidat·es. De la même manière, les sources normatives (par exemple, les extraits des statuts de Viterbe de 1251 relatifs aux politiques de l'eau) ont fait l'objet d'analyses fines, montrant la manière dont la commune y exprime, dans le temps et dans l'espace, les valeurs de l'équité et du bien commun. À l'inverse, d'autres commentaires ont été moins sensibles à la nature de la source qui leur était proposée : en donnant des extraits des *Arringhe* de Matteo dei Libri, présentés comme des « modèles oratoires relevant de l'*ars dictandi* » dans les quelques lignes d'introduction accompagnant le texte, le jury ne pensait pas mettre en difficulté le candidat, espérant qu'il pourrait faire le lien avec le célèbre *Oculus pastoralis* (texte qui avait été donné à l'oral du concours en 2017).

D'autres difficultés sont venues des quelques textes qui offraient un pas de côté par rapport au contexte des grandes cités communales (un document issu d'une seigneurie

rurale, celle de Magnale, mais qui laissait entrevoir le poids exercé par la commune florentine au sein même des institutions locales ; les quelques documents issus de la commune de San Gimignano, qui offrait l'exemple presque paradigmatique d'une *quasi-città*).

Les défauts les plus récurrents sont venus de plans répétitifs, de commentaires peu ou mal problématisés ou de commentaires appuyés sur des perspectives interprétatives qui s'éloignaient trop de la nécessaire explication du texte. La plupart des commentaires étaient, du reste, soutenus par des connaissances précises et parfois pointues de candidat·es qui ont pu montrer l'étendue remarquable de leurs connaissances personnelles. Ainsi par exemple, les extraits d'une source judiciaire, celle du procès mettant en cause le podestat Matteo da Rieti, ont fait l'objet d'un commentaire très convaincant, nourri de la lecture fine et attentive du *Cavaliers et citoyens* de Jean-Claude Maire Vigueur. Il convient toutefois de rappeler aux futur·es candidat·es que cette épreuve ne requiert pas une érudition acérée (certains commentaires ont obtenu une note élevée sans avoir pour autant cité l'historiographie) et qu'il peut même être contreproductif de vouloir, à toute force, citer des historiennes ou des historiens sans que cela n'apporte rien à la réflexion. En revanche, on encourage les futur·es candidat·es à lire, non seulement des manuels universitaires (comme l'excellent *Italie des communes* de François Menant), mais aussi des essais historiques comme *Cavaliers et citoyens* que l'on vient de citer, *Les villes vivantes* d'Elisabeth Crouzet-Pavan ou *Somnambules d'un nouveau monde* de Chris Wickham (pour n'en citer que quelques-uns).

Certains documents ou dossiers s'avéraient difficiles du fait de leur relative sécheresse (il en allait ainsi des accords entre le marquis Malaspina et la commune de Plaisance), d'autres, plus longs, requéraient une capacité de synthèse et de mise en ordre. Conscient des disparités qui existent, inévitablement, d'un sujet à l'autre, mais qu'il s'est efforcé de réduire au minimum, le jury s'est montré soucieux d'en tenir compte dans son évaluation, afin de traiter les candidat·es avec équité. Contrairement à ce qui a pu être observé à l'écrit, les candidat·es ne se sont pas dérobés devant les difficultés d'interprétation que soulevaient certains passages.

L'entretien s'est avéré un moment essentiel permettant aux candidat·es de préciser leurs hypothèses, de corriger certaines erreurs ou de livrer des propositions d'interprétations. Ces 10 minutes ont parfois été l'occasion de véritables discussions que les membres du jury auraient sans nul doute eu plaisir à prolonger. On ne peut que souhaiter aux candidat·es historiennes et historiens qui ont passé cette épreuve de continuer dans cette voie !

Documents et dossiers documentaires :

- Lettre du Sénat romain à Conrad III (1149)
- Statuts épigraphiques à Ferrare (1173), Orvieto (1209 et 1220) et Pérouse (1234)
- Matteo da Rieti, un podestat en procès (Pérouse, 1260-1261)
- Matteo dei Libri, *Arringhe* (XIII^e siècle)
- Dossier documentaire sur la militarisation de l'espace urbain dans la Rome du XIII^e siècle
- Dossier sur l'inscription du pouvoir communal dans l'espace urbain (murailles)
- Dossier documentaire sur le thème « mobilités, migrations, citoyenneté » (statuts épigraphiques de Rimini, statuts de Parme de 1253 et 1286, statuts de Vercelli de 1241)
- La promesse du podestat Carsedonio à l'abbé Nicolas (Foligno, 23 octobre 1211)
- Les procédures électorales à Bologne au milieu du XIII^e siècle

- La *Charta Studii* de Vercelli (1228)
- La commune de Rome et les monuments antiques (XII^e siècle)
- Délibération du conseil de la commune de Sienne (1249)
- Dossier documentaire sur les politiques de l'eau (fontaine de Pérouse ; extraits des statuts de Viterbe de 1251)
- Le Bref des consuls de Pise (1162)
- La procédure pour l'élection du Doge à Venise au XIII^e siècle. L'élection de Lorenzo Tiepolo en 1268
- Accord entre le marquis Corrado Malaspina et la commune Plaisance (le 12 août 1229 à Rivergaro et le 13 août 1229 à Plaisance)
- Statuts de Magnale sous les abbés Tesauro et Plebano (1254 et 1263)
- Un acte d'achat d'une parcelle au-delà du fossé de Lucques (fin XII^e siècle)
- Soumission du castello de Casaglia à la commune de San Gimignano (1177)
- Serment collectif, San Gimignano, le 30 décembre 1214
- Les dettes de la commune de San Gimignano (1245 et 1247)
- La paix de Frédéric I^{er} lors de la diète de Roncaglia (novembre 1158)
- Un extrait des *Gesta Florentinorum* du juge et notaire Sanzanome (années 1170)